



# Prométerre MAG

**N° 2** Avril 2019  
**Bulletin trimestriel de Prométerre**

Association vaudoise  
de promotion des métiers de la terre  
Avenue des Jordils 1-3  
1006 Lausanne  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)  
Diffusion: Agri

---

**Contrôles**

# OBJECTIF: RASSURER

pp. 5-6

---

**Edito:**  
**pas de succès sans unité** p. 3

---

**Raconter la réalité  
agricole, une urgence** pp. 2-3

---

**Anne-Cécile Uldry,  
la vocation de l'aide** p. 5

---

**Sauver les faons de la  
fauche** p. 7



# INITIATIVES PHYTOS

## Pourquoi les paysans doivent se raconter

Grégoire Nappey, Prométerre



**Sur fond de calendrier politique, l'agriculture est au cœur du débat contemporain sur la durabilité. Que ce soit avec ses engagements au niveau régional, cantonal, romand ou national, Prométerre défend vigoureusement l'image et le travail des paysans contre les visions et les projets extrêmes. Mais plus que jamais, l'association professionnelle a besoin de tous ses membres pour montrer comment ils adaptent déjà leurs activités aux préoccupations de la population.**

Comment nourrir les Suisses avec des aliments de qualité, dont la production est respectueuse de l'environnement et de la santé publique? Dans une société de plus en plus sensible au développement durable, la question est brûlante. Ces deux dernières années, elle s'est retrouvée à trois reprises en votation populaire. Si les initiatives «Pour des aliments équitables» et «Pour la souveraineté alimentaire» n'ont pas trouvé grâce auprès des citoyens (septembre 2018), un article primordial sur la sécurité alimentaire a été ajouté dans la Constitution en 2017 et attend son application. Alors que deux nouvelles initiatives viennent d'être lancées, l'une pour la biodiversité, l'autre contre le mitage du territoire, deux textes soumis aux urnes l'an prochain s'attaquent à la manière dont on produit de la nourriture, voire dont l'État encadre l'agriculture.

Le premier objet, «Pour une eau potable propre et une alimentation saine», prévoit de conditionner l'octroi des paiements directs à la non utilisation de produits phytosanitaires, à l'alimentation du bétail par du fourrage strictement issu de l'exploitation, et enfin à l'absence d'administration d'antibiotiques à titre préventif. La seconde initiative, «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», exige l'interdiction de ces produits dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du paysage. Déjà rejetés par le Conseil fédéral sans contre-projet, les deux textes passeront devant le Parlement ces prochains mois. La votation pourrait avoir lieu en mai 2020.

Les initiants ne sont pas les seuls à vouloir une filière agro-alimentaire propre, au sens où elle respecte tant la santé publique que l'environnement. Soutenu par ses structures de défense professionnelle comme Prométerre, le monde paysan en est aussi convaincu et ne les a pas attendus pour adapter ses pratiques aux légitimes préoccupations contemporaines sur le développement durable – non seulement écologiques, mais aussi économiquement et socialement responsables. Le cadre légal tient de plus en plus compte de la biodiversité. L'agriculture elle-même

**«Le message didactique n'aura de valeur que s'il émane des professionnels de la terre, qui œuvrent au quotidien sur le terrain»**

compte, dans son cahier des charges, la protection des ressources naturelles et le bien-être des animaux. Elle sait remettre en causes ses pratiques, rechercher et innover pour s'harmoniser à tous points de vue avec son environnement.

Dans le même temps, les paysans doivent travailler sous une pression constante. Le cadre réglementaire est toujours plus exigeant et variable. Le marché, national comme international, est redoutable. La viabilité des familles engagées dans ce travail est fragile. Si la Suisse veut conserver le savoir-faire issu de son terroir, si elle souhaite assurer sa capacité à cultiver de quoi nourrir le plus possible sa popu-

lation, elle doit entretenir un tissu d'exploitations aptes à faire ce travail dans des conditions à la fois compétitives et acceptables. Et ce ne sera pas possible en bouleversant de manière excessive son fonctionnement au nom de motivations (eau propre, techniques naturelles) qui ne sont pas réservées à certains milieux, mais doivent bel et bien demeurer la préoccupation de tous.

### Expliquer et exprimer

La précampagne qui s'est ouverte en perspective de ces votations rejoint en fait la réflexion sociétale globale sur la manière dont notre planète compte - doit! - adapter son fonctionnement pour y accueillir toujours plus de monde, dans les meilleures conditions possibles. Pour cesser d'être accusée de tous les maux et démontrer qu'elle aussi œuvre dans un sens durable, l'agriculture doit prendre son destin en main, savoir expliquer son travail et exprimer ses préoccupations.

Avec les moyens dont elle dispose, Prométerre construit le cadre de cet exposé visant à éclairer les citoyens, souvent éloignés de la réalité agricole. Mais elle ne peut le faire seule. Le message didactique n'aura de valeur que s'il émane de ses membres, qui œuvrent au quotidien sur le terrain: comment prendre soin de telle culture pour lui permettre de résister aux attaques de champignons ou de parasites; comment la production de viande ou de lait baisserait (et donc les importations augmenteraient) si le fourrage ne pouvait être que «maison»; comment la technologie permet, de plus en plus, de travailler d'une

manière pointue et de préserver la biodiversité... Autant de sujets qu'il faut porter, vite et bien, à la connaissance du public.

Pour diffuser le plus largement possible ces explications et ces récits, Prométerre travaille sur de nombreuses actions (*lire encadré*). Mais tout cela n'aura de la valeur que si c'est alimenté des explications, témoignages, arguments et émotions de ses membres. L'agriculture a un immense besoin de mieux se raconter à la population. Les enjeux de l'époque et les échéances politiques offrent là un cadre idéal pour le faire.

### Comment se mobiliser?

Prométerre, en collaboration avec l'USP et Agora, fournit un matériel diversifié pour informer professionnels et population: brochure «Zoom» sur la protection des plantes, ([téléchargeable sur notre site](#)), panneaux didactiques, stands d'information... Les agriculteurs peuvent profiter de ce matériel, organiser des événements ou participer à des manifestations; dans chaque situation, Prométerre est à disposition pour conseiller la démarche. Outre la participation à des manifestations existantes, Prométerre organisera elle-même des rencontres entre paysans et citoyens, en dehors du cadre agricole. Les professionnels intéressés à aller informer et débattre avec le public sont les bienvenus.

Contact:  
[g.nappey@prometerre.ch](mailto:g.nappey@prometerre.ch)

# EDITO



## Pas de succès sans unité

Luc Thomas, Directeur

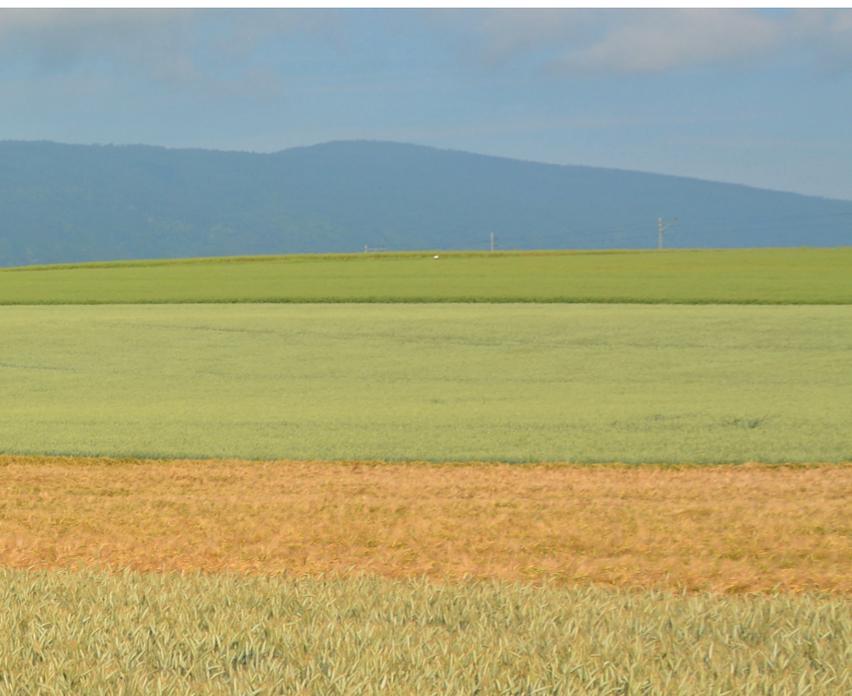
Que ce soit sous la coupole fédérale ou dans les urnes, l'agriculture peut s'enorgueillir de quelques succès importants ces dernières années. On peut notamment relever sa capacité à préserver un budget agricole menacé à de maintes reprises par les coupes gouvernementales, ainsi que la très large acceptation du contre-projet à son initiative sur la sécurité alimentaire. Ces résultats sont le fruit d'un travail conjoint des familles paysannes et de leurs organisations professionnelles. Toutes régions, secteurs et modes de production confondus, elles ont su mettre leurs divergences ponctuelles de côté et faire preuve de l'unité nécessaire pour convaincre public et élus de la justesse de la cause et de la légitimité de leurs revendications. A l'inverse, lorsque le monde agricole affiche ses divisions ou que sa mobilisation manque de détermination, l'échec est programmé. L'issue pitoyable du dossier de la fiscalité agricole et le rejet des initiatives votées en septembre dernier en sont autant d'exemples.

L'agriculture va au-devant d'échéances capitales. Il y a bien entendu la politique agricole 2022+, qui va occuper le terrain politique ces trois prochaines années. Plus déterminantes encore pour l'avenir des métiers de la terre, les deux initiatives « Eau propre » et « Future 3.0 », dont l'acceptation imposerait la renonciation aux produits phytosanitaires. Sur ces deux objets, le peuple aura le dernier mot lors d'un scrutin qui aura probablement lieu au printemps 2020. Mais on pourrait encore ajouter à la liste des dossiers sensibles les accords commerciaux en gestation, l'aménagement du territoire à nouveau en révision, ou le récent lancement de plusieurs initiatives populaires touchant plus ou moins directement l'agriculture.

## «Pour se donner une chance, l'agriculture doit veiller à ne pas se laisser entraîner dans la spirale du chacun pour soi.»

Pour se donner une chance de faire passer son message sur ces différents objets dans les débats à venir - dont certains s'annoncent très virulents -, l'agriculture doit veiller à ne pas se laisser entraîner dans la spirale du chacun pour soi. Il est au contraire plus que jamais nécessaire de resserrer les rangs. La sécession des maraîchers l'an dernier, l'attentisme opportuniste des organisations bio vis-à-vis des initiatives « phytos » et les divergences apparues au sein du monde agricole lors de la consultation sur la PA22+ montrent que le danger est bien réel.

Pour inverser le mouvement, chacun doit évidemment faire sa part d'efforts. En tant qu'organisation faîtière nationale, l'Union suisse des paysans porte cependant une responsabilité particulière. En concertation avec ses sections, il lui incombe de parvenir, en se concentrant sur les aspects essentiels de ces différents dossiers, à identifier les messages forts derrière lesquels l'agriculture dans son ensemble doit pouvoir se retrouver unie.



# Zones protégées Révisions à pièges

Christian Aeberhard, Prométerre



**Les propriétaires ruraux doivent se méfier des modifications de leurs droits à l'exploitation du sol introduites, parfois en douce, par les autorités communales.**

À la suite de la dernière révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et du Plan directeur cantonal qui l'accompagne, les autorités communales doivent réviser leur plan général d'affectation (PGA). C'est en particulier le cas pour réduire les zones à bâtir surdimensionnées, ou pour définir l'espace réservé aux eaux en vertu de la loi sur la protection des eaux (LEaux).

Si ces «dézonages» ne manqueront pas d'éveiller l'intérêt des propriétaires fonciers concernés par la réduction des droits à bâtir, la révision d'un PGA est aussi l'occa-

sion d'introduire, parfois en catimini, d'autres restrictions à la liberté du propriétaire rural de disposer de ses biens.

Les services environnementaux en profitent en effet pour fixer dans le marbre toute une série de restrictions à l'exploitation agricole du sol, dans de larges secteurs, sous couvert de protection de la nature ou des eaux: une affectation définitive du sol limite drastiquement les possibilités de culture ou d'infrastructures agricoles. Pour les agriculteurs, propriétaires fonciers ou exploitants du sol, il convient dès lors d'être très attentifs lors de la révision d'un PGA, afin d'éviter la mauvaise surprise de se voir pérenniser une restriction d'utilisation du sol (extensification, inconstructibilité absolue) sous forme de «zone agricole ou viticole protégée», par exemple pour une surface écologique annoncée

pour les paiements directs.

Diverses possibilités de se faire entendre des autorités existent durant le processus d'adoption d'un PGA, des premières discussions à l'adoption au Conseil communal. Pour être efficace, il faut pouvoir intervenir le plus en amont possible, lorsque la marge de manœuvre des autorités concernées est la plus grande, soit avant que l'extensification de certaines terres agricoles n'aie déjà été «offerte» en compensation pour des utilisations non agricoles du territoire.

Au besoin, Prométerre, par le biais de la protection juridique et de la défense professionnelle, peut soutenir les exploitants et propriétaires concernés. L'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre se tient à leur disposition pour faire valoir en temps utiles leurs droits et leurs intérêts.



Les services environnementaux utilisent parfois la révision des PGA pour fixer dans le marbre toute une série de restrictions à l'exploitation agricole.

© Proconseil

## Passage en société: attention

Nils Gindrat, FRP



**Le passage d'indépendant à salarié de sa propre société engendre pour le chef d'entreprise l'obligation de s'assurer en prévoyance professionnelle. Conseils pour s'y retrouver.**

Le statut d'indépendant laisse une grande liberté sur le front de la prévoyance professionnelle: on souscrit, ou pas, une couverture. Si on le fait, on peut assurer les risques de décès ou d'invalidité, avec la possibilité d'ajouter des cotisations d'épargne, garantissant un capital à la retraite (convertissable en rente le moment venu). Le salarié, même actionnaire principal de sa société, a, quant à lui, l'obligation de s'assurer en prévoyance professionnelle, selon un plan de prévoyance répondant au moins au minimum légal. Cette base inclut des prestations en cas d'invalidité ou de décès, de même que des cotisations d'épargne.

La Fondation rurale de prévoyance (FRP) permet à un employeur de répondre à l'obligation légale

d'assurer ses collaborateurs en prévoyance professionnelle. Elle offre également la possibilité de choisir entre plusieurs plans de prévoyance, pour le chef d'entreprise seul, ou pour tout ou partie de ses salariés. Le choix d'un plan de prévoyance est à effectuer en fonction de ses besoins et surtout de ses possibilités financières.

### Prévoyance adaptable

En début de carrière, les investissements sont lourds: une solution favorisant des prestations élevées en cas d'invalidité ou de décès, tout en limitant les cotisations pour l'épargne, est généralement privilégiée. En fin de parcours, c'est l'inverse: une épargne élevée en vue de la retraite - qui va de pair avec une augmentation du potentiel de rachat - est souvent recherchée. Un changement de plan de prévoyance peut être effectué chaque année jusqu'à l'âge de la retraite, pour s'adapter aux besoins du moment.

**Fondation rurale de prévoyance**

021 966 99 85

[frp@prometerre.ch](mailto:frp@prometerre.ch)

[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

## En bref

### Baisse à 0,6 UMOS: fait!

Le Conseil d'Etat a fixé au 1<sup>er</sup> mars 2019 l'entrée en vigueur du décret abaissant temporairement la taille minimale de l'entreprise agricole dans le canton de Vaud, de 1,0 à 0,6 unité de main d'œuvre standard (UMOS). Valable jusqu'au 31 décembre 2020, prolongeable de deux ans, il vise à diminuer le nombre d'agriculteurs potentiellement touchés par la fiscalité concernant les immeubles agricoles en zone à bâtir. Ce décret concerne les dispositions de la LDFR (droit foncier rural), de la LBFA (bail à ferme agricole) et partielle de la LAT (aménagement du territoire) lorsqu'elles font référence à la notion d'entreprise agricole au sens de la LDFR. Il détermine enfin la nature de la fiscalité applicable aux immeubles agricoles en délimitant si telle construction en zone à bâtir est assujettie à la LDFR, selon qu'elle fait partie, ou non, d'une entreprise au sens de cette loi. (CHA)

### Succès et davantage de moyens pour le dépannage

L'augmentation des heures de prestation le prouve: dépannage agricole et entraide rurale sont utiles aux familles paysannes lors de maladies ou d'accidents. Outre le renouvellement, pour cinq ans, de la convention en faveur du dépannage de Terremploi, le Canton a ainsi décidé d'augmenter le montant à 450'000 francs, soit 50'000 francs de plus. (LGF)

### Familles recherchées

Agriviva permet aux 14-25 ans de faire une immersion dans le monde agricole ou viticole, de 15 jours à deux mois. Les demandes pour ces expériences formatrices contribuant au développement des futurs citoyens-consommateurs étant fortes en été, les familles qui désirent contribuer à cet échange extrêmement enrichissant peuvent contacter l'antenne de placement d'Agriviva à Moudon au 021 614 24 21. Renseignements sur le site [agriviva.ch](http://agriviva.ch). (ABO)

# Anne-Cécile Uldry

## L'aide, c'est son métier

Depuis le début de l'année, elle pilote le Service rural d'entraide dans la moitié sud du canton de Vaud. Un retour aux sources pour Anne-Cécile Uldry, qui a grandi dans une famille paysanne. Portrait d'une femme engagée, qui a fait de sa générosité un atout professionnel.



© SEBASTIEN ANEX/PROMETERRE

Infirmière de formation, très engagée dans le monde associatif, Anne-Cécile Uldry est la nouvelle responsable du «secteur II» du service rural d'entraide.

Grégoire Nappey, Prométerre

«Je n'ai pas l'habitude qu'on me mette ainsi en avant!» Au moment d'entamer la discussion avec ProméterreMAG, Anne-Cécile Uldry se demande à quelle sauce elle va être mangée, elle qui, plutôt que d'être sous le feu des projecteurs, a toujours privilégié le contact de proximité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, cette femme de 46 ans coordonne le Service rural d'entraide dans les districts lémaniques, ainsi que dans le Pays-d'Enhaut. Son travail: répondre aux membres et affiliés de la Fédération rurale vaudoise sollicitant une aide ménagère courante à domicile.

Cette récente nomination marque un retour aux sources pour cette enfant de Belmont-sur-Lausanne, où ses parents tenaient une exploitation agricole, aujourd'hui encore en mains familiales. «J'ai toujours baigné là-dedans», sourit-elle. Infirmière de formation, elle a œuvré durant une vingtaine d'années à différents postes dans l'univers des soins à domicile. En 2017, elle décide de faire le pas de l'indépendance en proposant ses services en réseau avec cinq autres

consœurs dans la région d'Oron, où elle est installée, pas si loin de ses racines...

Discuter avec Anne-Cécile Uldry, c'est découvrir petit à petit l'ampleur de son engagement social. Au détour d'une phrase, elle vous apprend qu'elle est aussi assesseur pour la Justice de paix; plus tard, elle évoque le Conseil communal de sa commune, dont elle est membre; ou encore une participation à tel ou tel comité, par exemple dans la petite enfance. Tout cela en élevant avec son mari, lui aussi indépendant, trois enfants de 10, 13 et 16 ans. C'est peut-être sa forme d'hyperactivité qui rend cette femme aussi à l'aise sous sa nouvelle casquette: «Toutes mes activités s'inscrivent dans une certaine cohérence, et j'en suis très heureuse. Cette diversité assouvit ma nature curieuse et m'offre, malgré un agenda chargé, de belles possibilités de conciliation entre vie familiale et professionnelle.»

### Grande flexibilité nécessaire

L'Entraide rurale bénéficie du soutien historique de l'Association des paysannes vaudoises –

où Anne-Cécile Uldry est (bien entendu!) également impliquée dans sa région – ainsi que du canton, de la Fédération rurale vaudoise (FRV) et de la Loterie romande. Le principe de fonctionnement est simple: pour bénéficier d'une prestation, il faut

### «Le service doit reposer sur une confiance mutuelle»

être membre ou affilié de la FRV et payer la Cotisation d'assurance professionnelle (CAP). En cas de problème de santé (le plus souvent) ou d'incapacité liée à l'âge, on peut solliciter sur la base d'un certificat médical une aide pour les tâches ménagères courantes: ménage, repas, jardin potager, garde d'enfant. Et c'est là que la coordinatrice intervient: «J'ai ma liste de dames où je choisis la bonne personne en fonction de la nature de la prestation. C'est vraiment du dépannage familial. Je ne prends pas forcément quelqu'un de trop proche, car il s'agit tout de même d'entrer dans l'intimité des gens: si l'on se connaît, cela peut être gênant.»

### Service rural d'entraide: infos pratiques

**Tarif:** Une heure de dépannage est facturée 9 fr. au bénéficiaire (plus frais de déplacement, max. 10 fr.)

**Contacts:** Secteur I (districts Jura-Nord vaudois, Broye-Vully et Gros-de-Vaud)

Alexandra Aeberhard,  
Route de Villarepos 12, 1580 Donatyre;  
tél. 026 675 34 23;  
mobile 079 345 51 65;  
[alexandra.aeberhard1@bluewin.ch](mailto:alexandra.aeberhard1@bluewin.ch)

Secteur II (districts d'Aigle, Riviera-Pays d'Enhaut, Lavaux-Oron, Lausanne, Ouest lausannois, Morges et Nyon)

Anne-Cécile Uldry, Champ-Franc 1, 1610 Vuibroye;  
Tél. 021 907 60 33;  
mobile 079 794 87 39;  
[anne.cecile.uldry@bluewin.ch](mailto:anne.cecile.uldry@bluewin.ch)

### Service de dépannage agricole

permanence 7/7:  
021 614 24 23

**Contacts:** Terremplei, Gaëlle Stadler et Lionel Gfeller;  
[terremplei@prometerre.ch](mailto:terremplei@prometerre.ch),

Les personnes qui interviennent ont de 20 à 80 ans, évoluent plutôt dans des contextes ruraux et trouvent ici un revenu d'appoint. «C'est aussi un moyen de faire travailler des gens», apprécie Anne-Cécile Uldry. Le service peut durer de quelques semaines à plusieurs années. Et il arrive qu'une personne déjà employée par un demandeur passe en mode entraide pour le financement de sa prestation. La personne qui en bénéficie paie un quart des frais, soit 9 francs de l'heure, le reste est pris en charge.

«Cela doit reposer sur une confiance mutuelle, tient à préciser la coordinatrice. Cela peut arriver que le courant ne passe pas entre les gens, alors on change; mais c'est rare. De toute façon, une grande flexibilité est indispensable.» En mars, quelque 159 services étaient en cours. Sur tout le canton, entre 160 et 200 prestations sont assurées par an.

Le temps passe, le téléphone d'Anne-Cécile Uldry sonne. Regardant qui appelle, elle s'excuse et décroche. Une paysanne a besoin d'une prestation. L'entraide ne doit pas attendre.

# Contrôles dans les exploitations «Nous sommes là aussi pour rassurer»

**Ils rythment le travail agricole, sont parfois redoutés ou critiqués, mais demeurent des instruments indispensables de la qualité. Comment fonctionne le système des contrôles agricoles? Quelles sont les règles et les limites? Quelles réponses aux critiques? Chef d'orchestre de ces visites dans les fermes, Marcel Friedli répond aux questions.**

Propos recueillis  
par Grégoire Nappey, Prométerre

Quand on les évoque dans l'actualité, c'est plutôt pour les critiquer, après qu'un problème a été pointé en public, voire un scandale dénoncé. Mais dans la grande majorité des cas, les contrôles effectués dans les exploitations révèlent un travail consciencieux malgré l'évolution complexe de l'agriculture, plus que jamais sous la pression des règlements, du marché et de la société. ProméterreMAG a voulu en savoir plus. Rencontre avec Marcel Friedli, personnage clé puisque responsable de l'office Ecoprest, unité de Prométerre mandatée par le canton de Vaud pour coordonner les contrôles.

**Marcel Friedli, vous êtes un peu le méchant chez Prométerre, non? Vous qui pilotez tous les contrôles...**

(Rires...) Non, je ne crois pas. Vous savez, je répète souvent aux contrôleurs qu'ils doivent certes pointer des manquements aux normes en vigueur, mais surtout que leur travail est d'abord de dire quand ça va! Quittaner le positif, c'est leur mission de base. Les agriculteurs ont besoin qu'on leur dise que leur travail est fait dans les règles de l'art, si c'est le cas, et pas seulement que l'on énumère les problèmes.

**D'accord, mais avouez que les gens que vous envoyez sur le terrain ne sont pas forcément toujours les bienvenus!**

Il est vrai que parfois ça peut partir en vrille. C'est humain. Imaginez la crainte permanente de ne pas être à jour et de devoir en subir les conséquences. D'autant que dans l'élevage, une partie des contrôles se fait à l'improviste. Il suffit de tomber un mauvais

jour, où l'agriculteur, pris par des urgences en cascade, n'a pas pu nettoyer une litière par exemple. Dans ce cas, on s'énerve vite. Mais c'est précisément là que la psychologie et l'expérience du contrôleur sont capitales: il sait distinguer si un fumier n'a pas encore été sorti ou s'il y a négligence. N'oublions pas qu'un exploitant est présumé innocent, si j'ose dire. Et que l'examineur doit être très attentif à la situation de celui qu'il visite et en tenir compte. Il doit débusquer ceux — il y en a parfois — qui sont davantage intéressés par la subvention que par le but à atteindre, distinguer — quand c'est possible — ceux qui trichent de ceux qui n'ont pas compris le système à cause de sa complexité. Et puis, si vraiment cela se passe mal entre les deux personnes, le paysan peut déposer une réclamation. Mais là aussi, c'est très rare.

**Il faut dire que c'est compliqué, dans l'agriculture, d'être un bon élève...**

C'est un défi permanent, oui. La tâche est complexe et il faut se montrer très polyvalent pour la remplir. Les changements sont incessants, les programmes à suivre se multiplient et les mesures sont de plus en plus disparates. Par ailleurs, les enjeux sont majeurs pour les exploitants: obtention des contributions, accès au marché... Raison pour laquelle, dans l'absolu, on peut trouver des problèmes chez tout le monde. Mais quand il y en a, ils sont plutôt involontaires ou mineurs (annotations pas à jour, journal des sorties pour les bêtes incomplet, dérive involontaire de produit phytosanitaire, saleté accidentelle). Les problèmes graves demeurent rares.

**Soyons maintenant très concrets: comment ça marche?**

Ecoprest a le mandat du canton de coordonner ces contrôles. Les exploitants qui bénéficient de paiements directs doivent prouver qu'ils satisfont aux conditions d'octroi et à d'autres prescriptions légales; au total, il y en a une dizaine! En parallèle, il y a aussi des détenteurs d'animaux de rente hors subventions: par exemple, un particulier pos-



Le 28 mars dernier, le contrôleur Gilbert Magnin s'est rendu sur l'exploitation de la famille Favre, à Provence.

édant des chevaux doit être contrôlé. Une ordonnance fédérale dicte comment tout cela doit se passer. En gros, nous devons identifier les visites à faire, les organiser de la manière la plus rationnelle possible et respecter un certain rythme. Normalement, il ne doit pas y avoir plus d'une inspection par an (deux pour les bios), davantage s'il y a eu un non-respect par le passé ou s'il y a une nouveauté dans l'activité. Ecoprest assure également le suivi pour les labels. La complexité est d'adapter le contrôle au profil de l'exploitant et au rythme, avec des conditions qui évoluent sans cesse. C'est un peu un travail d'équilibriste!

**Ce programme n'est que la première phase du travail...**

Effectivement. Il est ensuite transmis aux organes de contrôle: vétérinaires, bios et la CoBrA (Association vaudoise de Contrôle des Branches Agricoles), que je dirige également — c'est là que je change de casquette!

**Quel est le profil du contrôleur type?**

Compétent et indépendant, il est lui-même un agriculteur actif, un professionnel expérimenté qui se met à jour chaque année par une formation continue. On l'engage pour un domaine d'activité qu'il pratique (et pour lequel il est

## Marcel Friedli en dates



**1963:** naît à Genève.

**1982:** stage dans une exploitation agricole.

**1989:** obtient son diplôme d'ingénieur agronome EPFZ, est engagé à la vulgarisation vaudoise.

**1995:** nommé responsable d'Ecoprest au sein de Prométerre nouvellement créé.

**2008:** Ecoprest est nommé par le Conseil d'Etat comme service de coordination des contrôles.

aussi contrôlé!); il n'y a pas besoin de recruter, on a toujours des volontaires. Pour eux, cela représente un revenu d'appoint, mais surtout un enrichissement technique et humain. Ils sont environ 125 sous contrat, représentant treize compétences-métier différentes. Le contrôleur reçoit les dossiers des exploitations à visiter et s'organise. Sauf pour certains aspects de l'élevage, il prend rendez-vous. Sur place, il doit remplir une check-list, faire concorder les explications de l'agriculteur, les documents justificatifs et les preuves visuelles,



© OLIVIER VOBELSANG/PROMETERRE

## Des drones au secours des faons

Stéphane Teuscher, Proconseil



**Les mesures de sauvetage mises en place en 2018 reprennent cette année:**

**la fondation Sauvetage faons intervient gratuitement dans les parcelles avant la fauche.**

254 faons détectés, sur 446 parcelles vaudoises de 237 agriculteurs... C'est sur ce bilan 2018 réjouissant que la fondation Sauvetage faons lance sa campagne 2019. Soutenue par Proconseil, la fondation créée pour porter et coordonner les actions de sauvetage des faons, encourage chaque paysan à l'appeler avant de débiter les travaux de fauche.

Le survol gratuit de la parcelle — trois à quatre minutes suffisent pour parcourir un hectare — avec un drone équipé de caméras thermiques permet de détecter la présence de petits faons tapis dans les hautes herbes. Ils y logent en effet, immobiles et in-

dores, pendant les mois de mai et juin pour se protéger de leurs ennemis. Cette stratégie, efficace contre les prédateurs, les rend vulnérables face aux machines agricoles, puisqu'ils ne s'enfuient pas au bruit d'une faucheuse.

Sauvetage faons a quadrillé le canton en régions, chacune placée sous la responsabilité d'un correspondant. Il y assure l'organisation, ainsi que le développement de la collaboration entre agriculteurs, pilotes de drone et chasseurs.

### Responsables par région

Alpes: Alexandre Lachat  
079 811 83 97

Jura: Grégory Favaro  
076 421 54 55

Broye: Jean-Michel Vessaz  
079 730 31 91

Plateau: Antonello Spagnolo  
079 947 60 45

La Côte: Raymond Bourguignon  
079 626 54 71

afin de dresser un tableau de la situation. Il ne travaille pas dans sa région, tourne régulièrement et doit se récuser en cas de conflit d'intérêt. Tout cela garantit son indépendance.

**Mais comment évaluer dans quelle mesure un agriculteur est vraiment responsable d'une situation non conforme? Il existe tellement d'aléas.**

C'est vrai. Prenez la jachère par exemple. À l'observation d'une parcelle pleine de solidage (*une plante envahissante, ndlr*) l'inspecteur est tenu de signaler le problème; mais est-ce dû à un laxisme ou à une évolution imprévisible? Dans un tel cas, le constat doit de toute façon figurer au rapport, mais avec un commentaire sur les circonstances. Autre exemple: une météo difficile, comme le gel ou la neige, n'est pas forcément considérée comme un cas de force majeure: il faut rattraper les jours de sorties manquants pour les bêtes (SRPA). Et puis, le contrôleur peut être amené à intégrer à son évaluation des antécédents négatifs, divers échos confirmant des soupçons ou une mauvaise foi apparente.

**Que se passe-t-il ensuite?**

La check-list remplie est rendue à la CoBrA, qui la transmet au mandant, État ou autre. C'est lui qui déterminera la suite à donner,

pas nous. Notre rôle à ce stade est très limité.

**Ces dernières années, des porcheries ont été dénoncées par des tiers pour maltraitance des animaux, suscitant l'indignation dans le canton. Est-ce que cela traduisait un manquement dans les contrôles?**

Non, les contrôles effectués avant ces dénonciations avaient révélé des problèmes dont le mandant (le vétérinaire cantonal) a été informé. Ces dossiers étaient suivis de près, des délais avaient été imposés pour que la situation rentre dans la norme. J'observe que ce n'est pas notre organisation qui a pu être critiquée. Les contrôles ayant été réalisés à l'improviste par des contrôleurs spécialisés, notre crédibilité n'a pas été remise en cause. Nous n'appliquons pas les mesures issues des contrôles, ce sont les mandants qui le font. Alors il est

vrai que tout cela prend parfois du temps, mais il y a des procédures et il faut les respecter.

**Durant ces crises, le fait que la profession s'autocontrôle avait aussi été critiqué. Est-ce vraiment la bonne méthode?**

Pour répondre à cette critique, je précise d'emblée que notre organisme d'inspection (CoBrA) est accrédité, garantissant notre indépendance et notre professionnalisme. Je ne vois pas davantage de crédibilité si c'est un fonctionnaire qui officie. Je suis convaincu qu'un professionnel saura toujours distinguer la réalité et ne pas se faire rouler dans la farine. Certes, le fonctionnaire serait libéré de l'émotion, mais n'étant pas exploitant lui-même, il lui manquera une certaine finesse d'analyse face à ce qu'il voit et ce qu'il peut entendre comme explications.

**La pratique de ces contrôles est-elle amenée à évoluer?**

Oui, dans le sens d'un allègement et d'une simplification. À la suite d'une adaptation du droit fédéral, en vigueur l'an prochain, l'intervalle entre deux contrôles va être élargi et le nombre de points de contrôle sera réduit, certains se limitant à une simple surveillance. En parallèle, il y aura quelques contrôles supplémentaires, ciblés sur des risques particuliers. Et je pense que c'est positif, même si on nous laisse peu de marge de manœuvre; en matière de simplification, j'aimerais parfois en faire plus! Mais cela permet aussi de répondre aux critiques sur la trop forte pression subie par les paysans, en particulier avec des tracasseries administratives. Toute la complexité du travail agricole aujourd'hui, ainsi que l'importance des enjeux, montrent bien que l'on doit constamment chercher à simplifier et alléger le cadre de travail, tout en visant l'efficacité.

## Sous la loupe des contrôleurs

En matière d'élevage, les prérequis de base sont, dans l'espace où évoluent les animaux, la place à disposition, la lumière, la propreté, les soins aux malades et la gestion des sorties pour les animaux entravés. Dans des programmes spéciaux, on mesurera le respect du rythme des sorties réglementaires en plein air (SRPA), on vérifiera la détention non entravée, l'accès à deux aires, litière et sol dur (SST).

Pour les cultures, les prestations écologiques requises (PER) sont au cœur des exigences: assolement équilibré (rotation), promotion de la biodiversité, usage de produits phytosanitaires pertinent et respectant les distances avec les cours d'eau, bords de forêt et haies, bordures de chemin, etc. Ici aussi, il existe des dispositions particulières complémentaires en fonction des programmes auxquels l'exploitation s'est inscrite.

## Avec Twint, plus besoin de monnaie pour la vente directe

Geneviève Favre, Proconseil



**Disponible depuis deux ans, l'application Twint séduit toujours plus d'agriculteurs vaudois commercialisant leurs produits à la ferme. Ne pas avoir besoin d'argent liquide, c'est aussi un argument de vente à mettre en avant sur Facebook.**

Twint est un système de paiement qui permet au client de régler ses achats sans ouvrir son porte-monnaie, grâce à son téléphone portable. De plus en plus de prestataires de vente directe proposent ce service dans leur magasin à la ferme: c'est une alternative moins coûteuse que l'installation d'un terminal de paiement; et dans les self-services, Twint permet au client

d'éviter l'éternel problème du manque de monnaie pour s'acquitter de la somme exacte. Le point de vente doit toutefois avoir une bonne couverture de réseau mobile, ce qui évite des désagréments lors de l'utilisation, comme des lenteurs dans la réception de la confirmation de paiement.

### Comment ça marche?

Deux possibilités s'offrent aux exploitants pour obtenir Twint, en fonction du montant mensuel des transactions effectuées via ce canal: soit, via leur banque, en tant que particulier (dans ce cas, l'agriculteur doit disposer d'un numéro de portable sur lequel est envoyé le versement), soit en tant que client commercial. Dans ce cas, on obtient un autocollant avec un QR code, que le client



Twint facilite le règlement des achats de vente directe. L'USP annonce des actions de communication pour l'été.

scanne avec son smartphone. L'application comptant déjà un million d'utilisateurs en Suisse, il semble judicieux d'opter directement pour la variante commerciale, où une commission de 1,2% à 1,3% sur chaque achat est perçue auprès du vendeur. En contrepartie, ce dernier reçoit un relevé détaillé des transactions effectuées. Le nom des acheteurs ne figure pas sur ce relevé, protection des données oblige.

L'USP a conclu un partenariat avec Twint qui propose aux

agriculteurs de combiner une présence gratuite sur le site [www.a-la-ferme.ch](http://www.a-la-ferme.ch) et l'obtention d'un autocollant résistant aux intempéries avec le QR code. L'offre comprend également un panneau informatif indiquant que le paiement avec Twint est disponible sur la ferme. Enfin, l'USP annonce plusieurs campagnes de promotion du site [a-la-ferme.ch](http://a-la-ferme.ch) cet été. Autant en profiter!

Pour profiter de l'offre, inscription sur [www.portailpaysanssuisses.ch](http://www.portailpaysanssuisses.ch)

## BIENVENUE CHEZ NOUS AU CŒUR DE LA FÊTE DES VIGNERONS 2019

**Terre Vaudoise est ravie de vous accueillir  
tout au long de la Fête des Vignerons 2019!**

Il nous tient à cœur de vous faire découvrir les traditions et le terroir de notre canton. Venez explorer tout le folklore vaudois remis au goût du jour à travers la fraîcheur et la qualité de notre authentique buffet composé de produits locaux et de saison. Nos paysannes vous attendent pour un moment de détente et de plaisir culinaire.

Venez vous régaler au Restaurant En Terre Vaudoise, dans le Jardin du Rivage, à 50 m de l'Arène de la Fête des Vignerons!

RESTAURANT

EN TERRE VAUDOISE



Terre Vaudoise  
Service traiteur, rue de Genève 100, 1004 Lausanne  
Tél. 079 613 89 04  
traiteur@terre-vaudoise.ch  
[www.terre-vaudoise.ch](http://www.terre-vaudoise.ch)



VAUD

### Sur le web



et les événements, Prométerre a mis en place des espaces sur les réseaux sociaux sous le nom «Agriculture durable».

Page Facebook, comptes Instagram et Twitter, chaîne YouTube: c'est aussi ici que les paysans rencontrent la population et dialoguent avec elle! N'hésitez pas à les suivre et à partager les contenus, ils sont fait pour ça! (GNAP)

Facebook, Twitter, Instagram, YouTube: Agriculture durable.



### Le chiffre

**52'000**

C'est le nombre d'élèves qui ont participé, en 2018, au programme de l'Ecole à la ferme, auquel prennent part 360 familles paysannes suisses. A l'échelon vaudois, ce sont actuellement 19 exploitations qui accueillent les écoliers et leurs enseignants pour leur permettre de faire connaissance avec le milieu rural et leur transmettre l'importance des liens entre l'homme, la nature et l'environnement (CROC).

021 905 95 50 - [a.bory@prometerre.ch](mailto:a.bory@prometerre.ch) - [www.schub.ch/fr](http://www.schub.ch/fr)

### Mais encore...

**Brunch du 1<sup>er</sup> Août**  
Comme chaque année depuis 27 ans, l'USP convie les agriculteurs souhaitant contribuer à tisser des liens entre ville et campagne à organiser dans leur ferme un Brunch du 1<sup>er</sup> Août, que ce soit pour accueillir 70 convives ou 500. Renseignements complémentaires sur le site [brunch.ch](http://brunch.ch) ou auprès d'Andréa Bory, responsable cantonale vaudoise au 021 905 95 50. Inscriptions possibles jusqu'au 27 avril sur: [www.brunch.ch](http://www.brunch.ch) ou [info@brunch.ch](mailto:info@brunch.ch) (CROC).